

Zeitschrift: Rapport de gestion / Musée national suisse
Herausgeber: Musée national suisse
Band: 122 (2013)

Rubrik: Organisation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organisation.

L'organisation, les tâches et les compétences du Musée national suisse (MNS) sont réglementées par la Loi fédérale sur les musées et les collections de la Confédération (LMC) du 12 juin 2009. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi le 1^{er} janvier 2010, le MNS, qui regroupe le Musée national de Zurich, le Château de Prangins, le Forum de l'histoire suisse de Schwytz et le Centre des collections d'Affoltern am Albis, est un établissement de droit public doté d'une personnalité juridique propre, qui est responsable de sa propre organisation et tient sa propre comptabilité.

Conformément à la LMC, le MNS est soumis à la surveillance du Conseil fédéral, qui exerce notamment cette fonction en nommant le conseil du musée, en approuvant le rapport d'activité et en donnant décharge au conseil du musée. Le Conseil fédéral définit tous les quatre ans les objectifs stratégiques du MNS et contrôle chaque année s'ils ont été atteints.

Conformément à la Loi sur les musées, les organes du MNS sont le conseil du musée, la direction et l'organe de révision. Le financement du MNS est arrêté tous les quatre ans par le Parlement à travers le message culture, dont le dernier remonte à fin 2011 pour la période 2012–2015.